

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 22

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Marc BARRON

Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Adrien BONNET à Bertrand KLING
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Votants : 28

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 6 décembre 2019

N° 2019-055

Acompte de subvention au budget 2020 du CCAS

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

En vue de couvrir le règlement des dépenses du 1^{er} trimestre 2020 et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020 de la commune, Monsieur le Maire propose de procéder au versement d'un acompte de la subvention communale sur l'exercice comptable 2020 de la manière suivante :

10 000 € au CCAS avant le vote du budget primitif 2020 de la commune.

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2020, fonction 520, article 657362.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 2 décembre 2019,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de procéder au versement d'acomptes des subventions communales comme proposé,

Certifie que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 657362, fonction 520.



Le Maire,

Bertrand KLING